

BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT. FONCTIONNEMENT ET STATISTIQUES 1973.

Chaque année, le Service de la lecture publique à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) envoie un questionnaire aux directeurs des bibliothèques centrales de prêt (BCP) afin de connaître les résultats de leur action en faveur du développement de la lecture auprès des communes dont elles ont la charge. On sait en effet que ces bibliothèques d'État, relevant directement de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, fonctionnent dans le cadre départemental et sont chargées de desservir en livres, accessoirement en disques et diapositives, la population des communes de moins de 20 000 habitants au moyen de bibliobus.

Les données statistiques, extraites des rapports annuels, sont publiées régulièrement dans le *Bulletin des bibliothèques de France*¹. Ainsi, pour permettre la comparaison avec les résultats des années antérieures, ce bilan annuel analysera successivement le champ d'activité de ces BCP, les moyens dont elles pouvaient disposer et les résultats qu'elles ont obtenus en essayant de dégager la part, souvent très importante, qu'elles consacrent aux activités d'animation.

L'année 1973 a été marquée par un budget d'équipement et de fonctionnement en nette progression par rapport à celui de l'année précédente, ce qui a permis la création de quatre nouvelles BCP et la construction de cinq bâtiments. Mais les résultats obtenus auprès du public, décrits dans la troisième partie, ne marquent pas les mêmes progrès. Le fait s'explique bien évidemment par le décalage inévitable entre la mise en service de moyens nouveaux et l'obtention de résultats, mais aussi par le mouvement de protestation des conducteurs de bibliobus, désireux d'obtenir un statut reconnaissant leur fonction, qui a fortement perturbé l'activité des BCP pendant des mois. Par ailleurs, deux rencontres importantes ont eu lieu au cours de cette année 1973 : le « stage d'animation autour du livre » qui se tint au Mans et auquel participèrent dix représentants des BCP et les journées d'étude des BCP organisées par la DBLP à Paris les 7 et 8 décembre 1973

1. Pour les dernières années, voir « Bull. Bibl. France », 19^e année, n° 8, août 1974, p. 393-409; « Bull. Bibl. France », 18^e année, n° 8, août 1973, p. 379-397; « Bull. Bibl. France » 17^e année, n° 7, juillet 1972, p. 321-328; « Bull. Bibl. France », 16^e année, n° 5, mai 1971, p. 279-282.

au cours desquelles furent examinés les problèmes qui se posent dans le fonctionnement des services et fut exposé le bilan d'expériences pilotes, notamment, celles qui concernent le prêt direct scolaire. Un compte rendu a été publié dans ce bulletin à ce sujet ¹.

I. CHAMP D'ACTIVITÉ

Au cours de l'année 1973, quatre nouveaux départements : les Ardennes, le Gers, la Loire et la Nièvre, ont été dotés d'une BCP. Soixante-six BCP étaient donc en service à la fin de l'année 1973 mais le présent bilan ne concerne que les 62 BCP ayant fonctionné tout au long de l'année. Toutefois, on remarquera que l'apport de ces 4 nouveaux départements fait accroître le champ d'action des BCP de 1 589 communes supplémentaires représentant une population de 980 335 habitants d'après le recensement de 1968. Quant aux communes effectivement desservies, leur nombre s'est accru de 908 par rapport à 1972 et leur population de 539 641 habitants. Enfin, le pourcentage de la population des communes desservies par rapport à celle des communes à desservir reste stationnaire du fait de la création chaque année de nouvelles BCP : 69,99 % en 1971, 70,58 % en 1972, 69,88 % en 1973.

II. ACCROISSEMENT DES MOYENS D'ACTION

Moyens financiers.

a) *Investissement.*

Les crédits d'investissements, variables selon les années, concernent les constructions et l'équipement mobilier (chap. 56-01). Les autorisations de programme ouvertes au budget de l'année 1973 ont été en progression par rapport à l'année précédente (5 956 390 F en 1972) puisqu'elles ont atteint pour les constructions et l'équipement mobilier 7 179 560 F ², à quoi s'est ajouté un transfert exceptionnel de crédit du Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire (FIAT) de 360 000 F, soit un total de 7 539 560 F. Par rapport à 1972, le pourcentage d'augmentation des crédits d'investissement a été 26,5 %.

b) *Fonctionnement.*

L'ensemble des crédits d'État pour le fonctionnement des BCP s'est élevé à 27 174 434 F, répartis de la façon suivante :

1. Voir « Bull. Bibl. France », 19^e année, n^o 3, mars 1974, p. 147-157.

2. Le crédit inscrit au budget était de 7 200 000 F mais 20 440 F ont été amputés à la suite de la réduction du taux de la TVA.

— personnel, rémunérations principales (chap. 31-61), indemnités et allocations diverses (chap. 31-62).....	14 200 000 F ¹
— fonctionnement des BCP (chap. 34-62).....	9 605 103 F ²
— achat de matériel automobile (chap. 34-92).....	1 927 000 F
— entretien du matériel automobile (chap. 34-92).....	893 328 F
— frais de tournées (chap. 34-61).....	549 003 F

Le pourcentage d'augmentation de ces crédits par rapport à ceux de 1972 est de 37,9 %, dénotant une nette progression.

Quant aux subventions attribuées par les collectivités locales (départements, communes desservies, divers), elles ont atteint le montant de 3 656 588 F, ce qui traduit un pourcentage d'augmentation de 23 % par rapport à 1972 (2 973 080 F).

Ces subventions représentent 11,8 % des crédits de fonctionnement de l'ensemble des BCP (13,1 % en 1972). On le voit, la part des subventions des collectivités locales, bien que non négligeable, reste néanmoins minoritaire dans le budget des BCP, contrairement à ce que certains paraissent croire. Il est vrai qu'elles sont plus ou moins importantes selon les départements.

Si on ajoute ces subventions aux crédits de fonctionnement accordés par la DBLP, on atteint la somme de 30 831 022 F soit 2 F par habitant des communes desservies (1,53 F en 1972). On trouvera dans le tableau 1 la répartition des divers postes de dépenses selon l'origine des crédits : État ou collectivités locales.

Les dépenses d'acquisitions de livres, y compris le fonds de premier équipement des BCP créées dans l'année, ainsi que les dépenses d'achat de périodiques et autres média (disques, diapositives) se sont élevées à 7 089 188 F tous crédits confondus. Elles représentent une dépense de 0,46 F par habitant des communes desservies (en 1972 : 5 349 000 F soit 0,36 F). Avec les frais de reliure et d'équipement de livres (1 624 822 F), la part des crédits consacrés aux achats de livres, périodiques et autres documents atteint 28,3 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement (23 % pour les seules acquisitions). On remarquera qu'il s'agit du poste de dépense le plus important après les dépenses en personnel (51,1 %). On notera également la faiblesse relative de la part des « autres dépenses », à savoir locaux, entretien, chauffage, électricité, eau, mobilier, matériel, fournitures de bureau (8,2 %) malgré une légère augmentation par rapport à 1972 (7 %). Ceci s'explique par le fait que peu de BCP disposent encore de bâtiments construits pour leur service et qu'elles sont provisoirement logées à bon marché dans des locaux trop petits.

1. Évaluation.

2. Le crédit ouvert au budget était de 9 669 465 F mais il a été réduit dans une proportion équivalente à la réduction du taux de la TVA.

TABLEAU I. — *Dépenses ordinaires des BCP.*
Répartition en millions de francs et en % du total

		État		Collectivités locales (département et communes)		Total (État et collectivités locales)	
		valeur absolue	%	valeur absolue	%	valeur absolue	%
Fonctionnement des services	Acquisitions de livres et documents	5 896	21,7	1 193	32,7	7 089	23,0
	Reliure et équipe- ment	1 504	5,5	121	3,3	1 625	5,3
	Autres dépenses	2 206	8,1	337	9,2	2 543	8,2
Personnel		14 200	52,3	1 576	43,1	15 776	51,1
Matériel auto	Achat	1 927	7,1	429	11,7	2 356	7,7
	Entretien	893	3,3	—		893	2,9
Frais de tournées		549	2,0	—		549	1,8
Total		27 175	100 %	3 656	100 %	30 831	100 %

Personnel.

68 postes nouveaux ont pu être créés dans les BCP sur les 235 figurant au budget 1973 pour l'ensemble des bibliothèques. En tenant compte des postes créés dans les nouvelles BCP, les effectifs budgétaires comptaient en 1973 552 postes dans les BCP. La répartition dans les diverses catégories de personnel se ventile de la façon suivante : personnel scientifique (conservateurs, bibliothécaires contractuels, agent sur contrat) : 85; personnel technique (sous-bibliothécaires, sous-bibliothécaires contractuels, assistants contractuels) : 213; personnel administratif (commis, sténodactylographes, agents de bureau) : 108; personnel de service (conducteurs, magasiniers) : 146. Les créations de postes, relativement importantes en 1973, ne suffisent pas à combler le retard puisqu'on compte 1 personne pour 27 788 habitants des communes desservies.

Collections.

Les 62 BCP en activité en 1973 ont pu disposer de 5 396 631 ouvrages soit 509 414 volumes supplémentaires. Ce fonds de livres, en augmentation constante chaque année malgré les pertes et les éliminations nécessaires (54 690 volumes en 1973) est cependant insuffisant par rapport à la demande des lecteurs puisqu'il ne représente que 35 volumes pour 100 habitants des communes desservies. Dans le même temps, les collections de périodiques se sont accrues de 139 titres et les disques de 2 651 unités. Dans l'ensemble, malgré des moyens budgétaires renforcés, le nombre de documents acquis dans les BCP a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente puisque les fonds de livres se sont accrues de 10,4 % contre 12,2 % en 1972, les titres de périodiques de 9,8 % contre 12,5 % et les collections de disques de 13,4 % contre 17,5 %.

Véhicules.

Au cours de l'année 1973 ont été mis en service 18 bibliobus et 14 véhicules de liaison supplémentaires, ce qui a porté le parc automobile des BCP à 138 bibliobus et 35 fourgonnettes Renault 4L. Parmi ces bibliobus, 46 étaient spécialisés dans le prêt direct dont 23 dans les établissements scolaires et 23 dans les communes.

Bâtiments.

Les autorisations de programme de l'année 1973 ont permis de financer la construction de 5 BCP : celles du Cantal (1 200 m²), de la Haute-Garonne (1 500 m²), du Morbihan (1 500 m²), de la Moselle (1 500 m²) et des Hautes-Pyrénées (1 200 m²).

Par ailleurs, un bâtiment, dont la construction avait été financée l'année précédente, a pu être mis en service en 1973, celui de l'annexe de Saint-Flour à la BCP du Cantal. Cette annexe de 450 m² est la première annexe disposant d'un bâtiment prévu à cet effet.

III. RÉSULTATS OBTENUS

Prêt par dépôts (voir tableau 2).

Le prêt par dépôts de livres est toujours prépondérant dans les BCP bien qu'il soit de plus en plus complété par le prêt direct. Cette formule de prêt par l'intermédiaire de « relais » permet à la population des petites communes de se rendre dans un lieu public, écoles, mairies, bibliothèques municipales, collectivités diverses et d'y trouver un fonds de livres régulièrement renouvelé pendant un laps de temps plus large et moins contraignant que celui des temps de passages, nécessairement brefs, d'un bibliobus de prêt direct.

Le nombre de dépôts desservis continue à augmenter mais sa progression a été ralentie par rapport aux années antérieures. En effet, 353 dépôts nouveaux ont été ouverts dans des écoles (+ 2,4 % contre 2,8 % en 1972), 72 dans des mairies (+ 2 % contre 6,2 %), 40 dans des bibliothèques municipales (+ 11 % contre 15,7 %) et 67 dans des collectivités diverses (+ 13 % contre 30,6 %). Ce ralentissement peut s'expliquer en partie par le fait que les BCP sont plus nombreuses à desservir des communes par prêt direct.

La part des dépôts dans les établissements scolaires reste toujours prépondérante (14 646 sur 20 972) puisqu'elle représente 43,2 % des lieux publics où sont déposés les livres. Il faut noter néanmoins que cette part va en diminuant puisqu'elle représentait 72 % en 1971 et 69,9 % en 1972, ce qui peut s'expliquer par les fermetures d'écoles dans les petites communes et la moindre disponibilité du corps enseignant à tenir ces dépôts.

198 809 volumes supplémentaires ont été déposés par rapport à 1972 mais ce chiffre est en baisse très nette par rapport aux années précédentes (+ 539 893 volumes en 1972; + 420 861 en 1971; + 387 156 en 1970) alors que le rythme moyen de renouvellement annuel des dépôts reste constant, à savoir 2 fois 1/2 par an.

Ici aussi, les raisons exposées plus haut peuvent être avancées pour expliquer cette stagnation relative.

Prêt direct (voir tableaux 3 et 4).

De plus en plus nombreuses sont les BCP qui, lorsqu'elles possèdent plus d'un bibliobus, complètent leur service de dépôts de livres par la formule du prêt direct.

Cette méthode consiste à faire stationner le bibliobus dans les lieux fréquentés du public (marchés, sorties d'usines, places de village, foires et comices agricoles, cours d'écoles etc...) à heures fixes, signalées dans la presse locale et permet à la population, adultes, enfants ou scolaires, de monter dans le véhicule et de choisir sur les rayons les livres qu'elle désire emprunter.

On connaît les avantages de cette formule : passages plus fréquents du bibliobus, choix des livres par l'emprunteur lui-même, plus grand assortiment d'ouvrages, proximité du lieu de stationnement, aide directe au lecteur par le personnel de la BCP, dispense du recours au dépositaire. Mais les utilisateurs, surtout ceux qui travaillent, ne sont pas toujours disponibles lors du passage du bibliobus et le prêt direct, s'il n'a pas les inconvénients d'un dépôt fixe, n'en a pas non plus les avantages : plus grande permanence, dans le lieu et le temps, d'un local public où les livres peuvent être échangés et où une animation peut être faite.

Ce sont 139 communes supplémentaires et 243 nouveaux points de desserte qui, avec 23 bibliobus, ont pu être desservis directement, enregistrant les inscriptions de 11 080 nouveaux lecteurs et prêtant 101 562 volumes de plus qu'en 1972.

Quant au prêt direct aux élèves dans les établissements scolaires du département quelle que soit l'importance des communes (1^{er} degré et du 1^{er} cycle du second degré), il reste limité à titre expérimental à certaines BCP désignées à cet effet et ne saurait être étendu pour l'instant à d'autres départements. Les sept BCP expérimentales (Aube, Cantal, Doubs et Territoire de Belfort, Indre-et-Loire, Haut-Rhin, Seine-et-Marne, Tarn) et les six autres BCP qui ont adopté le service de certaines écoles en « prêt direct » de leur propre initiative ont, grâce à l'apport de cinq bibliobus supplémentaires, prêté 147 672 volumes de plus qu'en 1972 et enregistré l'inscription de 32 189 nouveaux emprunteurs. Un rapport sur le prêt direct scolaire par les BCP expérimentales a été fait par M^{me} Lévy lors des journées d'étude des BCP. On relira dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* cet intéressant compte rendu ¹.

Dans l'ensemble, le prêt direct a poursuivi sa progression puisque près de 3 millions de volumes (2 902 193) ont été prêtés directement à la population adulte et aux jeunes des communes ainsi qu'aux élèves et enseignants des établissements scolaires, ce qui représente 249 234 volumes de plus qu'en 1972. Toutefois, de même que pour le prêt par dépôts, on enregistre en 1973 un ralentissement de l'activité du prêt direct qui n'est pas en rapport avec l'accroissement des moyens attribués puisque la progression n'a été que de 9,4 % au lieu de 20,7 % en 1972 ou 38,9 % en 1971.

1. Voir « Bull. Bibl. France », n° 3, mars 1974, p. 153-157.

Prêt de livres (par dépôt et par prêt direct).

Si on estime qu'un livre déposé est prêté deux fois et demi, suivant un calcul considéré comme raisonnable d'après les sondages effectués, on peut évaluer à un total d'environ 16 200 000 volumes le nombre de livres prêtés par l'intermédiaire des dépositaires et par prêt direct (16 200 635 volumes, c'est-à-dire : 2 902 193 volumes prêtés directement + 5 319 377 volumes déposés \times 2,5 = 13 298 442 volumes prêtés dans les dépôts). Ce chiffre représenterait un taux de prêt de 1,05 volume par habitant des communes desservies.

Animation, information, publicité.

La quasi totalité des BCP pratique, en dehors des « relations publiques » nécessaires dans ce type de bibliothèque, des activités d'animation qui apparaissent chaque année comme étant plus nombreuses et plus diversifiées. Traditionnellement, les BCP ont toujours publié des catalogues de leurs fonds et des listes annuelles de nouvelles acquisitions : ce fut le cas de 31 BCP en 1973. Mais la présentation de ces catalogues s'améliore progressivement grâce à l'emploi d'une typographie et d'une mise en page moderne et l'apport d'illustrations reproduites par procédé offset.

Quatre BCP ont réalisé des catalogues de nouvelles acquisitions sur des fonds particuliers comme les disques (Lozère, Tarn, Val-d'Oise), les diapositives (Indre-et-Loire, Tarn), les « bibliothèques de travail » (Lozère). Certains catalogues ne se contentent pas de donner la liste de notices classées, à l'intérieur de grands thèmes, par ordre alphabétique d'auteurs, mais ajoutent une courte analyse pour aider le lecteur à connaître le contenu de l'ouvrage (Aube, Drôme, Ille-et-Vilaine, Haut-Rhin).

La pratique du prêt direct, en mettant le public en contact avec le personnel sans l'intermédiaire de dépositaires, a conduit les BCP à informer les utilisateurs par des publications plus variées comme les guides du lecteur, les bulletins de liaison, les listes de livres sélectionnés sur un ou plusieurs thèmes d'actualité, etc... présentées d'une manière très attrayante. C'est ainsi que les BCP ont présenté des catalogues sur des sujets susceptibles d'intéresser les lecteurs comme « la paix au Vietnam », « la monnaie et les problèmes monétaires », « avec le bibliobus découvrez l'Alsace » (Haut-Rhin), « la nature et l'environnement » (Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne), « les arts et les spectacles », « les plantes et le jardinage » (Vienne), « les travaux manuels, jeux et théâtre pour les enfants » (Tarn-et-Garonne), « la femme », « le racisme » (Marne), « l'antiquité et l'archéologie », « la chasse », « la poésie aujourd'hui » (Sarthe), romans classés par thèmes à l'intention des adolescents, livres sur la pédagogie, thèmes de travail pour les écoles maternelles et les CP, CE1, CE2 des écoles primaires (Indre-et-Loire).

Plusieurs BCP ont créé des « bulletins de liaison » publiés régulièrement, le plus souvent chaque mois, qui permettent de diffuser sous une forme illustrée et attrayante des textes (analyses de livres lus, présentation d'un thème avec bibliographie, liste de livres acquis dans le mois) rédigés par l'équipe de la BCP, des dépositaires ou même des utilisateurs. A côté des bulletins qui continuent à paraître régulièrement comme « SVP-livres » dans la Sarthe, « Point-chaud » dans le Haut-Rhin, « le Journal des bibliothèques » dans le Tarn, « le Passe-muraille » dans la Corrèze, deux nouveaux bulletins de liaison d'un type particulier apparaissent : l'un, dans la Sarthe, intitulé « le Liseron », est réservé au secteur desservi par l'annexe de la BCP à Meurcé, l'autre, dans la Seine-et-Marne, est réservé aux enfants des écoles et porte le nom d'« Assobababus ». Les BCP de la Drôme, de l'Orne et des Vosges ont publié un guide à l'intention des dépositaires tandis que la BCP de la Corrèze faisait paraître un répertoire des communes desservies par le bibliobus, largement diffusé dans le département.

L'information du public sur les services rendus par la BCP continue d'utiliser les moyens désormais classiques comme les tracts, prospectus, dépliants (11 BCP), les circulaires aux maires, aux conseillers généraux, aux inspecteurs d'académie, les affiches en plusieurs couleurs, souvent originales (10 BCP), les banderoles, les cartes de vœux, les articles dans la presse écrite (29 BCP), les émissions à la radio ou à la télévision. Une information en direction des normaliens ou des instituteurs en cours de recyclage est faite de plus en plus fréquemment dans les écoles normales par les directeurs de BCP qui organisent à leur intention stages et visites du service. Les BCP tiennent un rôle important dans la formation : formation des bibliothécaires et sous-bibliothécaires préparant le CAFB, le concours de recrutement de sous-bibliothécaire et le DSB; des bibliothécaires-documentalistes de CDI qui ont suivi de brefs stages; formation des « relais » : dépositaires, pour lesquels des réunions d'information régulières sont organisées, responsables des bibliothèques des petites villes ou des entreprises qui reçoivent des conseils techniques et participent à certaines journées d'information.

Il faut noter particulièrement l'action des BCP auprès des petites bibliothèques municipales, et notamment leur rôle dans la mise en service de nouvelles bibliothèques municipales. Certains directeurs de BCP, en accord avec les municipalités, suscitent la transformation progressive des dépôts les plus importants en BM. Lorsque la commune donne un local, effectue des travaux d'aménagement et achète matériel et mobilier, elle peut bénéficier d'une aide de l'État pour l'équipement et recevoir un crédit pour acquérir un premier fonds d'ouvrages de base. La BCP, non seulement continue à alimenter le fonds de cette bibliothèque mais elle fournit les conseils techniques utiles et délègue parfois un sous-bibliothécaire pour aider à la mise en service. De telles bibliothèques municipales créées dans des petites communes, qui ne pourraient subsister sans l'apport des collections constamment renouvelées de la BCP, offrent à la population un service meilleur

qu'un dépôt et la BCP peut utilement s'appuyer sur ces « relais » disposant d'un personnel stable aidé dans sa mission par l'appui de l'équipe de la BCP. Ces résultats sont souvent l'aboutissement d'une intervention persévérante et de longue haleine mais le rôle des BCP apparaît probablement ici sous un de ses aspects les plus efficaces.

Quant aux activités d'animation proprement dites, elles sont nombreuses et variées et la partie « chronique des bibliothèques » du *Bulletin des bibliothèques de France* signale régulièrement quelques-unes de ces manifestations. Centrées sur les services rendus par la BCP, ces activités vont du « vin d'honneur » à l'occasion de l'ouverture de nouveaux dépôts dans le Loiret à la confection et la diffusion d'expositions itinérantes organisées par 24 BCP comme « la vie quotidienne » dans le Doubs, « la protection de la nature » en Haute-Garonne, « la tauromachie », « le petit chaperon rouge » dans le Pas-de-Calais, « Languedoc et catharisme » dans le Tarn, « l'Auvergne et les livres » dans le Cantal, « les livres corses » en Corse, et les très nombreuses expositions sur les livres pour enfants.

Il faudrait signaler également les veillées-lecture dans les collectivités, la participation aux foires et concours agricoles avec présence du stand de la BCP comme dans les Alpes-Maritimes, en Guadeloupe, Mayenne, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, les inaugurations de nouveaux bibliobus, les concours organisés pour les jeunes, la participation aux « journées du livre », « semaines culturelles » et « quinzaines de la lecture », les « journées portes-ouvertes », les montages audiovisuels, l'insertion de la BCP dans les activités scolaires du 10 % etc... Il n'est pas possible de citer toutes ces manifestations tant celles-ci prennent des formes différentes selon les lieux, les publics, les occasions et l'imagination des bibliothécaires. Signalons néanmoins quelques expériences originales et intéressantes comme l'expérience de promotion de la lecture dans les CES de l'Indre-et-Loire où des livres et documents, les « banques d'outils », sont déposés dans les établissements scolaires et gérés par des sous-bibliothécaires de la BCP qui se rendent plusieurs fois par semaine dans ces centres documentaires. Un bilan de cette expérience a été exposé par M. Fillet lors de la journée d'études des BCP le 8 décembre 1973 à Paris¹. En outre, pendant les mois d'été, juillet-août, la BCP de la Lozère a poursuivi son expérience d'intégration du livre sur le marché dans une petite commune des gorges du Tarn où passent de nombreux touristes; 781 inscriptions de nouveaux lecteurs ont pu ainsi être enregistrées et 3 483 ouvrages furent prêtés. Enfin, la BCP de la Sarthe a organisé à nouveau un week-end de « formation de formateurs » afin de permettre aux responsables de collectivités locales (établissements d'enseignement, associations, clubs, bibliothèques) de devenir des « relais d'animation » et des formateurs à leur tour.

1. Voir « Bull. Bibl. France », n° 3, mars 1973, p. 150.

Intéressées par cette dernière expérience et conscientes de la nécessité de réfléchir sur les buts de l'animation dans les bibliothèques, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et l'École nationale supérieure de bibliothécaires ont organisé, avec le concours de deux animateurs, la directrice de la BCP de la Sarthe et un conseiller d'éducation populaire de ce département, un stage d'« animation autour du livre » qui s'est déroulé en deux parties sur sept mois. Dix des vingt stagiaires venaient des BCP soit 3 conservateurs et 7 sous-bibliothécaires. Ce stage, qui proposait une réflexion générale sur la promotion du livre, de la lecture et de l'individu par les bibliothèques, s'appuyait sur plusieurs techniques d'animation mais privilégiait la méthode du « club de lecture ». On se reportera au compte rendu qui a été fait de ce stage dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* ¹ et dans *Lecture et bibliothèques* ².

Ces quelques activités, et beaucoup d'autres qui n'ont pu être décrites, témoignent de la volonté des BCP de ne pas se limiter simplement à la distribution des livres ou des disques mais de promouvoir la lecture, d'attirer l'attention d'un public qui reste souvent « sur sa réserve » sur des ouvrages de qualité et de fournir une documentation sur des sujets intéressant la population touchée. Ces manifestations demandent beaucoup d'efforts, de temps, d'esprit d'équipe, d'enthousiasme, de souci de collaboration avec les organismes culturels, mais elles sont nécessaires car elles suscitent toujours l'intérêt du public et permettent aux BCP de remplir leur mission de promotion sociale et culturelle auprès de la population dont elles ont la charge.

Associations de lecture publique.

Des associations de lecture publique desservait au moyen de bibliobus en 1973 dix départements non encore pourvus de BCP : l'Ardèche, le Calvados, le Gard, le Jura, la Haute-Loire, l'Oise, les Pyrénées-Orientales, la Saône-et-Loire, la Savoie et la Haute-Vienne.

Ces associations, ayant une action et une efficacité très diverses selon les départements, relèvent le plus souvent de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente ou des Conseils généraux. Il s'en trouve chaque année qui demandent leur transformation en BCP : ce fut le cas des Ardennes en 1973. Ces associations, subventionnées par l'État, disposent de moyens très divers. Avec leurs 14 bibliobus et leurs fonds de 486 116 ouvrages et 1 194 disques, elles ont desservi 2 767 collectivités dont 2 068 écoles, 289 mairies, 56 bibliothèques

1. Voir : « Bull. Bibl. France », n° 4, avril 1974, p. 181-211.

2. Voir : « Lecture et bibliothèques », n° 28, oct.-déc. 1973.

TABLEAU 3. — Prêt direct aux adultes et aux jeunes dans les communes

BCP des départements à expérience	Bibliobus de prêt direct ¹	Communes desservies		Nombre de points de desserte	Nombre total d'em- prun- teurs inscrits	Nombre de volumes prêtés	Rythme de passage	Mise en route du prêt direct
		Nom- bre	Popu- lation					
Eure	3	45	86 740	67	3 203	91 135	tous les mois	1969
Indre-et-Loire	1	27	77 540	112	789	64 778	tous les mois	1963
Pas-de-Calais	5	99	302 834	315	16 172	411 487	toutes les 2 semaines	1969
Bas-Rhin	3	80	128 408	161	5 771	107 083	tous les mois	1969
Total	12	251	595 522	655	25 935	674 483		
BCP des départements non expérimentaux prati- quant le prêt direct d'une façon plus ou moins limitée								
Alpes-Maritimes	1	1	180	3	20	150	—	1973
Aveyron.	—	2	6 544	2	99	2 150	tous les mois	1973
Corrèze	—	12	23 523	21	891	10 344	tous les mois	1973
Corse.....	Local BCP	1	5 491	1	880	84 000	—	1962
Essonne.	1	1	13 000	2	396	4 998	tous les mois	1973
Haute-Garonne.....	1	45	79 175	61	1 939	34 207	tous les mois	1970

Isère.	I	36	89 220	59	2 608	58 399	tous les mois	1970
Loiret.....	I	10	24 917	71	2 719	74 890	tous les mois	1970
Lozère	Local BCP	I	11 472	I	158	4 919	—	1966
Manche.....	—	I	1 420	2	271	7 417	tous les mois	1969
Marne	I	14	18 638	14	2 060	37 506	toutes les 3 semaines	1972
Meurthe-et-Moselle. .	I	16	30 160	54	3 892	58 321	tous les mois	1969
Morbihan	—	15	31 630	116	2 074	55 679	toutes les 2 semaines	1971
Pyrénées-Atlantiques .	—	6	21 107	8	1 239	16 280	tous les mois	1969
Haut-Rhin.....	I	31	95 117	82	3 961	130 991	tous les mois	1970
Seine-Maritime	I	19	34 742	20	1 286	14 000	toutes les 5 semaines	1973
Somme.....	I	29	56 175	43	3 360	96 130	toutes les 5 semaines	1970
Tarn.....	—	47	93 079	54	666	7 155	toutes les 4 semaines	1972
Val-d'Oise.	—	9	45 000	15	1 800	24 800	tous les mois	1969
Vosges.....	—	I	115	I	11	99	tous les 2 mois	1973
Yvelines.	I	11	151 476	31	3 800	24 967	tous les mois	1967
Guadeloupe.	Local BCP	2	25 000	I	2 483	78 531	—	1967
Total	11	310	857 181	662	36 613	825 933		
Total général	23	561	1 452 703	1 317	62 548	1 500 416		

1. L'absence de chiffre signifie que la B.C.P. utilise son bibliobus à la fois pour le prêt par dépôt et pour le prêt direct.

TABLEAU 4. — Prêt direct dans les établissements scolaires

BCP des départements à expérience	Biblio- bus de prêt direct ¹	Nombre de classes à des- servir ²	Popu- lation scolaire à des- servir ²	Nombre de classes desservies				Nombre d'emprun- teurs inscrits	Nombre de volumes prêtés	Rythme de passage	Mise en route du prêt direct
				Total	1 ^{er} degré	CEG CES CET	Autres				
Aube	1	1 801	37 211	133	133	0	0	3 400	27 200	tous les mois	1973
Cantal	2	1 169	19 460	628	256	275	97	15 144	82 350	tous les 40 jours	1969
Doubs + T.-de-Belfort..	3	3 848	80 706	760	661	95	4	18 553	172 272	toutes les 3 semaines	1969
Indre-et-Loire....	5	2 666	60 678	2 045	1 572	473	0	56 127	314 037	toutes les 6 semaines	1960
Haut-Rhin	3	3 641	80 028	1 160	534	626	0	28 173	163 390	toutes les 4 semaines	1971
Seine-et-Marne	4	4 681	100 061	1 799	1 555	244	0	45 535	283 475	toutes les 5 semaines	1969
Tarn	2	1 715	32 307	889	782	94	13	17 446	79 932	toutes les 7 semaines	1970
Total	20	19 521	410 451	7 414	5 493	1 807	114	184 378	1 122 656		

BCP des départements non expérimentaux pratiquant le prêt direct d'une façon plus ou moins limi- tée.											
Aveyron	—	1 464	22 941	14	14	0	0	364	3 101	tous les 6 semaines	1973
Charente.	1	2 059	41 792	140	48	92	0	2 345	103 107	toutes les 6 semaines	1969
Marne.	—	3 311	70 623	24	0	24	0	220	6 250	toutes les 3 semaines	1973
Pas-de-Calais....	1	9 655	202 569	181	181	0	0	4 078	46 510	toutes les 3 semaines	1970
Bas-Rhin.....	1	5 202	113 157	253	0	253	0	6 454	30 753	toutes les 6 semaines	1973
Somme	—	3 557	73 975	243	210	37	0	6 175	89 400	toutes les 5 semaines	1970
Total	3	25 248	525 057	855	453	406	0	19 636	279 121		
Total général....	23	44 769	935 508	8 269	5 946	2 213	114	204 014	1 401 777		

1. l'absence de chiffre signifie que la BCP utilise son bibliobus à la fois pour le prêt par dépôt et pour le prêt direct.
2. dans l'ensemble des communes du département.

municipales et 354 autres dépôts. Elles ont déposé, au cours de l'année 1973, 853 189 volumes.

* * *

L'ensemble de ces résultats constitue un bilan très positif. En 1973, les moyens des BCP ont augmenté assez sensiblement et les résultats témoignent d'une progression qui toutefois aurait été plus importante sans les perturbations consécutives au mouvement de protestation des conducteurs de bibliobus. En outre, malgré un budget d'investissement en légère hausse, seules 21 BCP disposaient en 1973 d'une construction, ce qui signifiait que, avec les créations de l'année, 45 BCP étaient encore installées dans des locaux provisoires très précaires. Ces mauvaises conditions d'installation, ajoutées à un effectif insuffisant par rapport à l'immensité de la tâche à accomplir, rendent le travail du personnel difficile malgré la bonne volonté dont il témoigne. Les services que ces bibliothèques assurent auprès du public sont pourtant des plus nécessaires et appréciés des utilisateurs. La population de nombreux départements attend de pouvoir en bénéficier à son tour.

ANNEXE

LISTE ET ADRESSES DES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT

- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'AIN, 6, rue Jules-Ferry. 01000 BOURG-EN-BRESSE. Tél. 21-57-40.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'AIN, 1, rue de l'Évêché. 02200 SOISSONS. Tél. 53-10-70.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, avenue des Thermes. 04000 DIGNE. Tél. 23-23.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES ALPES-MARITIMES. Bibliothèque universitaire section sciences, 28, avenue Valrose. 06100 NICE. Tél. 84-23-03.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES ARDENNES, 12, rue Bayard. 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES. Tél. 32-56-73.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'ARIÈGE, 31 bis, avenue du Général-de-Gaulle. 09000 FOIX. Tél. 65-02-81.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'AUBE, rue Montesquieu. BP 27. 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS. Tél. 43-58-74.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'AVEYRON, rue de Paraire. 12000 RODEZ. Tél. 68-22-74.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, 2, avenue du Général-Leclerc. 13331 MARSEILLE CEDEX 3. Tél. 64-06-16.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU CANTAL, rue du 139^e-Régiment-d'Infanterie. 15000 AURILLAC. Tél. 48-37-19.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CHARENTE, boulevard Méaudre d'Assit. BP 15. 16500 CONFOLENS. Tél. 1-75.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CHARENTE-MARITIME, 14, rue Pierre-Loti. BP 161. 17105 SAINTES. Tél. 93-02-86.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU CHER, Les Gibjoncs, rue Jules-Bertaut. 18000 BOURGES. Tél. 24-33-25.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CORRÈZE, Le Touron. 19011 TULLE. Tél. 26-13-89.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CORSE, route de Cateraggio. BP 39. 20250 CORTE. Tél. 73.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CÔTE-D'OR, 27, rue du Petit-Potet. BP 486. 21013 DIJON CEDEX. Tél. 30-42-10 Poste 5.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA DORDOGNE, La Grenadière, rue Albert-Pestour. 24000 PÉRIGUEUX. Tél. 53-65-56.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU DOUBS ET DU TERRITOIRE DE BELFORT, avenue de l'Observatoire. 25000 BESANÇON. Tél. 80-27-65.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA DRÔME, 4, place des Ormeaux. 26000 VALENCE. Tél. 42-25-00 Poste 41.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'EURE, 3 bis, rue de Verdun. BP 113. 27003 ÉVREUX. Tél. 39-23-24.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU FINISTÈRE, École normale du Finistère, 1, route de Brest. 29000 QUIMPER. Tél. 95-88-12.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA HAUTE-GARONNE, 107 rue Vauquelin. 31300 TOULOUSE LE MIRAIL. Tél. 40-44-17.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU GERS, École du Barrail, chemin du Barrail. 32000 AUCH. Tél. 05-40-51.

- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA GIRONDE, Domaine universitaire, avenue des Facultés. 33405 TALENCE. Tél. 80-67-66.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'HÉRAULT, 1, avenue du Val-de-Monferrand. 34000 MONTPELLIER. Tél. 63-28-32.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'ILLE-ET-VILAINE, avenue des Buttes-de-Coësmes. 35000 RENNES. Tél. 36-11-63.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'INDRE-ET-LOIRE, place Anatole-France. 37000 TOURS. Tél. 05-63-61.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'ISÈRE, 9, rue Lesdiguières. 38032 GRENOBLE CEDEX. Tél. 44-49-31.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU LOIR-ET-CHER, Centre administratif, 34, avenue Maunoury. 41011 BLOIS. Tél. 78-39-53 Poste 3420.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA LOIRE, Muséc d'Allard, boulevard de la Préfecture. 42600 MONTBRISON. Tél. 58-00-53.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, École de la Contrie, 103, rue du Corps-de-Garde. 44100 NANTES. Tél. 46-35-54.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU LOIRET, Domaine de la Source, chemin départemental 14. 45045 ORLÉANS CEDEX. Tél. 63-21-28.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU LOT, 2, avenue Pierre-Sémard. 46000 CAHORS. Tél. 35-24-15.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU LOT-ET-GARONNE, rue du Pont-de-Marot. BP 161. 47301 VILLENEUVE-SUR-LOT. Tél. 70-09-53.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA LOZÈRE, rue des Écoles. BP 45. 48005 MENDE. Tél. 65-06-04.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MANCHE, rue Léon-Déries. BP 130. 50010 SAINT-LÔ. Tél. 57-17-97.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MARNE, 200, avenue du Général-Sarrail. 51000 CHALONS-SUR-MARNE. Tél. 68-19-40.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA HAUTE-MARNE, 2, rue Decrès. 52000 CHAUMONT. Tél. 03-29-19.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MAYENNE, 5 à 9, rue Saint-André. 53000 LAVAL. Tél. 53-14-59.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE, 171, avenue de Strasbourg. 54000 NANCY. Tél. 52-83-78.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MEUSE, 2, rue du Port. 55000 BAR-LE-DUC. Tél. 79-18-90.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU MORBIHAN, Kercado, avenue Winston-Churchill. BP 223. 56001 VANNES. Tél. 66-37-51.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MOSELLE, 70, avenue Robert-Schuman. 57000 METZ. Tél. 68-23-54.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA NIÈVRE, Lycée Jules-Renard, boulevard Saint-Exupéry. 58000 NEVERS. Tél. 61-34-39.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'ORNE, 12, rue Charles-Aveline. 61001 ALENÇON. Tél. 26-26-78.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU PAS-DE-CALAIS, 13, place Sainte-Croix. 62022 ARRAS. Tél. 21-48-34.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU PUY-DE-DÔME, 7, cours Sablon. 63000 CLERMONT-FERRAND. Tél. 91-95-43.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, 2, rue Duboué. 64000 PAU. Tél. 32-84-32 Poste 422.

- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES HAUTES-PYRÉNÉES, Ancienne École normale, rue Georges-Magnoac. BP 265. 65006 TARBES. Tél. 93-01-90.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU BAS-RHIN, 36, boulevard de la Victoire. 67006 STRASBOURG CEDEX. Tél. 61-14-76.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU HAUT-RHIN, 1, avenue Foch. 68000 COLMAR. Tél. 41-38-62.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU RHÔNE, rue de l'Armistice. 69500 BRON. Tél. 26-72-09.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA SARTHE, 99, quai Ledru-Rollin. 72000 LE MANS. Tél. 28-86-90.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA SEINE-MARITIME, résidence des Coquets, rue du Professeur-Fleury. BP 12. 76130 MONT-SAINT-AIGNAN. Tél. 71-26-84.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA SEINE-ET-MARNE, 20 bis, quai Rossignol. 77000 MELUN. Tél. 439-48-36.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES YVELINES, Grandes Écuries, place d'Armes. 78013 VERSAILLES. Tél. 950-50-82.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES DEUX-SÈVRES, 298, route de Coulonges. 79000 NIORT. Tél. 24-13-02.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA SOMME, 1, chaussée Jules-Ferry. 80041 AMIENS CEDEX. Tél. 92-12-66.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU TARN, chemin du Gô. 81000 ALBI. Tél. 54-09-73.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU TARN-ET-GARONNE, 7, avenue du 10^e-Dragons. 82000 MONTAUBAN. Tél. 63-18-90.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA VENDÉE, 114, boulevard Louis-Blanc. 85000 LA ROCHE-SUR-YON. Tél. 37-33-20.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA VIENNE, 93, avenue du Recteur-Pineau. 86034 POITIERS. Tél. 46-23-07.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA HAUTE-VIENNE, rue de l'École-Normale-d'Instituteurs. 87000 LIMOGES. Tél. 77-36-38.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DES VOSGES, 7, rue des Fusillés-de-la-Résistance. 88000 ÉPINAL. Tél. 82-00-95.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'YONNE, 2, place Saint-Germain. 89000 AUXERRE. Tél. 52-25-23.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'ESSONNE, boulevard Decauville. 91000 EVRY. Tél. 077-21-51.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DU VAL-D'OISE, 28, avenue du Général-Schmitz. 95300 PONTAISE. Tél. 030-33-34.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA GUADELOUPE, route du Stade Félix-Eboué. BP 102. 97103 BASSE-TERRE. Tél. 81-15-35.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MARTINIQUE, École Normale Bâtiment n° 5, Pointe-des-Nègres. BP 217. 97202 FORT-DE-FRANCE CEDEX. Tél. 71-65-57.
- BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA RÉUNION, place Joffre. 97400 SAINT-DENIS. Tél. 21-03-24.